

gés des anciens combattants qui se forment en travaillant et un nombreux personnel d'entretien. On a recruté le personnel affecté au programme de préférence parmi les anciens combattants qui ont servi outre-mer.

Durant toute l'année, on s'est tenu en étroite relation avec le ministère des Affaires des anciens combattants et avec le Service national de placement, par l'intermédiaire de l'administration centrale et des bureaux régionaux des deux ministères et des bureaux locaux de placement.

Inscriptions.—Bien que la pointe des inscriptions des anciens combattants au cours de formation professionnelle et de pré-immatriculation soit survenue à la fin de juillet 1946 (38,777), au 1^{er} janvier 1947 il y en a encore 35,733. A la fin de décembre 1947, toutefois, il en reste à 6,869 et à la fin de juin 1948, 1,096

Locaux et équipement.—Les inscriptions baissant durant l'année, il a fallu grouper certains cours et fermer certains centres de formation, mesures qui ont été prises en nuisant le moins possible au programme de formation. Des écoles ont été fermées à Pictou et Windsor (N.-É.), Milledgeville (N.-B.), Montréal, Québec et Sherbrooke (P.Q.), Brockville, North-Bay, Kitchener, London et Windsor (Ont.), Brandon (Man.), Prince-Albert et Moose-Jaw (Sask.), Medicine-Hat (Alb.), et Victoria (C.-B.).

La réduction des moyens de formation a occasionné un surplus d'outillage. Les gouvernements provinciaux en ont acheté à moitié du prix primitif et le reste a été remis à la Corporation de biens de guerre. A certains endroits, les cours du programme de formation professionnelle sont ou seront continués par les provinces. Il en est ainsi à Edmundston (N.-B.), Trois-Rivières (P.Q.), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.), Calgary (Alb.) et Vancouver (C.-B.). Les écoles situées à ces endroits n'ont pas toutes été remises aux provinces; les provinces intéressées, cependant, ont manifesté le désir de prendre en charge, en entier ou en partie, les écoles encore actives comme centres de formation d'anciens combattants.

Comme par le passé, on a adressé à un grand nombre d'écoles industrielles particulières, de collèges commerciaux et d'écoles provinciales ou municipales les anciens combattants qui ne pouvaient pas être admis facilement aux centres de formation professionnelle au Canada ou qui désiraient suivre des cours que ces centres n'offraient pas.

Le régime des cours du soir et du jour dans certaines écoles de formation professionnelle au Canada a aussi cessé partout au début de l'année, à l'exception des cours sur la réparation des montres.

Sous-section 2.—Formation professionnelle des anciens combattants*

Le programme de formation en vue de la réadaptation, sous l'empire de la loi sur la réadaptation des anciens combattants, et les règlements relatifs à la formation ont été modifiés et codifiés en 1946 de sorte qu'un programme complet et uniforme fonctionne par tout le Canada. Les anciens combattants reçoivent leur formation dans une centaine d'instituts ou centres de formation spécialement organisés, régis par l'organisme fédéral-provincial connu sous le nom de *Programme de formation professionnelle au Canada*. A mesure que les anciens combattants achevaient leur formation, il a été possible de fermer ces centres spéciaux et, en avril 1948, on ne comptait plus que 16 centres dans 12 municipalités.

* Rédigé au ministère des Affaires des anciens combattants.